



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PONCHON DU MERCREDI 22 OCTOBRE 2014

COMMUNE DE PONCHON

Présents : Robert JOYOT, **Maire.**

Yannig MERLIN ; Colette JOLLIVET ; Geneviève DELABY ; Denis ROLLAND, **Adjoints.**
Nadège PERROTTE ; Alain CHOTEAU ; Élodie THÉRY ; Martine CANIVET Jocelyne LHOTTE ;
Olivier WAUTERS ; Jean-Claude GIRET ; Gérard SOUFFLET, **Conseillers.**

Excusés : Bernard LECOCQ
Claudine LEFEBVRE

pouvoir à Gérard SOUFFLET
pouvoir à Jean-Claude GIRET

Secrétaire de séance : Denis ROLLAND.

Lecture du compte rendu de la séance du Vendredi 5 septembre 2014 : aucune observation.



1/ RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT D'ÉNERGIE DE L'OISE

Le conseil municipal prend acte de sa communication.

2/ REPRÉSENTATION

AU SYNDICAT MIXTE DE L'OISE POUR LE TRÈS AU DÉBIT SMO THD

La communauté du Thelle a adhéré au SMO THD. Curieusement, les statuts de ce syndicat prévoient que les maires restent délégués titulaires, et qu'il faut un délégué suppléant. Conséquence :

- ☛ Robert JOYOT, Maire, est délégué titulaire, au SMO THD.
- ☛ Denis ROLLAND, Adjoint, est élu, à l'unanimité, délégué suppléant.

3/ RECONDUCTION DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

La taxe d'aménagement avait été instituée au taux de 5 % par une délibération du 09 septembre 2011. Elle avait été reconduite au même taux par une délibération du 31 juillet 2014. La préfecture nous conseille de préciser que cette reconduction interviendra d'année en année sauf renonciation expresse.

À l'unanimité, *le conseil municipal décide de reconduire* la taxe d'aménagement au taux de 5 %, sauf renonciation expresse.

4/ INSTALLATION RADARS PÉDAGOGIQUES

La préfecture nous a fait savoir qu'elle n'envisageait pas de poser des radars non pédagogiques à ROYE. Il reste donc à poser des radars pédagogiques.

☛ Montant de l'investissement	4 656 € HT
☛ Subvention accordée par le Conseil Général	1 630 €
☛ Reste à la charge de la commune	3 026 €

À l'unanimité, *le conseil municipal décide*, sur ces bases, *de poser* 2 radars pédagogiques à ROYE. À la disposition de Yannig MERLIN (les travaux ne devront pas commencer avant l'arrêté attributif du préfet).

5/ ASSAINISSEMENT :

5.1/ AMIANTE

Un décret du 05 mai 2012 impose un « diagnostic amiante », sur toutes les routes, et le désamiantage des routes si l'on y découvre des traces d'amiante.

- ☛ Les entrepreneurs que nous avons consultés ignorent l'existence de ce décret ;
- ☛ Les institutions que nous avons consultées, soit l'ignorent, soit ne l'appliquent pas, car il est techniquement inapplicable.

Il n'a été utilisé d'amiante dans les enrobés que dans les années 1970 à 1995, et en 1970, toutes les routes de PONCHON étaient goudronnées. En conséquence de quoi, le chantier d'assainissement sera ouvert, sans ces considérations amiantieuses.

5.2/ ABONDEMENT DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT PAR LE BUDGET GÉNÉRAL

À l'unanimité, *le conseil municipal retient* la proposition de la commission des finances :

- ☛ L'abondement du budget de l'assainissement par le budget général d'année en année, et dès 2015, pour un montant de 75 000 €.

5.3/ FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTÉ DU THELLE

Il est fixé à 528 000 €. Convention à signer prochainement entre la Communauté du Pays de Thelle et la commune de PONCHON.

6/ PARC LACOURT :

6.1/ OFFRE D'ACHAT

Offre d'achat formulée par un acquéreur :

- ☛ 135 000 €, commission incluse pour la maison,
- ☛ 11 000 € pour la zone naturelle.

Sont POUR

Robert JOYOT
Yannig MERLIN
Colette JOLLIVET
Geneviève DELABY
Nadège PERROTTE
Martine CANIVET

Sont CONTRE

Denis ROLLAND
Bernard LECOCQ
Élodie THÉRY
Olivier WAUTERS
Jean-Claude GIRET
Claudine LEFEBVRE
Gérard SOUFFLET.

S'abstiennent

Jocelyne LHOTTE

Alain CHOTEAU ne prend pas part au vote. *Le conseil municipal rejette* cette offre, à la majorité.

6.2/ RENFORCEMENT ÉLECTRIQUE

☛ Montant des travaux	9 165,08 € TTC
☛ Montant de la participation	7 755,07 € HT
☛ Montant de la subvention	- 3 102,03 €
☛ Reste à la charge de la commune	4 653,04 €

À l'unanimité, *le conseil municipal décide* de faire exécuter les travaux de renforcement électrique du parc LACOURT.

Jean-Claude GIRET et Gérard SOUFFLET, font part du fait, selon leurs calculs, que la commune ne gagnera pas d'argent sur le parc LACOURT, voire même qu'elle en perdra.

7/ LOTISSEMENT DU LARRIS

À l'unanimité, *le conseil municipal agréé* le cheminement suivant :

- 1) Nous attendons l'avancement du chantier de l'assainissement.
- 2) Nous établissons un dossier d'aménagement complet.
- 3) Nous lançons un appel d'offre pour désigner un lotisseur, pour proposer le terrain, agrémenté du dossier.
- 4) Si un lotisseur nous fait une proposition suffisamment intéressante, nous lui vendons le terrain.
- 5) E si la proposition n'est pas intéressante, nous repoussons l'opération à plus tard.

8/ TERRAIN DU BOULOIR

La commune a signé une convention pour l'acquisition du terrain dit du Bouloir contre la livraison de 3 lots à bâtir. (La convention expire le 31 décembre 2016)

Dossier à réactiver :

- ☞ Pour l'acquisition du terrain contre 3 lots à bâtir.
- ☞ Pour la délimitation des 3 terrains à bâtir au bénéfice de la commune.
- ☞ Pour l'extension de l'école.

9/ PRIME DE FIN D'ANNÉE

À l'unanimité, *le conseil municipal décide* d'augmenter la prime de fin d'année de 50 € par agent à temps complet en la portant à 1 300 € (brut). Il s'agit d'un maximum, qui pourra faire l'objet de modulation. Le maire et les adjoints se réuniront pour étudier les cas de chaque agent.

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

a) Carrières CHOUVET

- Gérard SOUFFLET fait état de la participation due à la commune de PONCHON par les Carrières CHOUVET. Lesquelles avaient bien fait une proposition à la commune (0,50 frs par m³), qui, loin de retenir la proposition, avait répondu en intentant un procès à l'encontre de l'ouverture de la sablière de FRAMICOURT.

Les Carrières CHOUVET peuvent se targuer de ne rien devoir à la commune de PONCHON, qui est fort mal armée pour avancer le contraire.

b) Élargissement de route

- Gérard SOUFFLET suggère l'élargissement de la route qui conduit du transformateur de la RD 1001 à l'abribus de PIERREPONT.
Devis à la disposition de Yannig MERLIN.

c) Inversion de STOP

- Colette JOLLIVET rappelle la question de l'inversion des STOPS, au croisement de la rue du Larris et de la rue des Tennis.

Date présumée du prochain conseil municipal : Vendredi 28 novembre, 20 heures 30